



## Rapatriement d une personne agee,mariee, chez ses enfants

Par **MANRAT**, le **07/07/2008** à **21:12**

bonsoir

mon grand pere age de 89 ans atteint d un cancer generalisee n est plus en mesure de subvenir mentalement et physiquement aux besoins de sa seconde epouse

cette derniere ayant des enfants et une residence dans un autre departement peut elle etre transferee aupres de ses enfants pour que ceux ci subviennent a la maladie de leur mere atteinte de la maladie d alzheimer

mon grand pere etant remarie ou se limite son devoir d epoux face aux enfants de sa femme

situation pas tres facile a expliquer

merci pour votre reponse

Par **coolover**, le **08/07/2008** à **12:21**

Effectivement, situation pas très simple à comprendre :)

Qu'entends par "peut elle etre transferee aupres de ses enfants pour que ceux ci subviennent a la maladie de leur mere atteinte de la maladie d alzheimer" ?

Soit plus précis :)

Par **MANRAT**, le **08/07/2008** à **17:46**

mon grand pere et sa seconde epouse n ont pas d enfants en commun  
a ce jour nous sommes en mesure de pouvoir nous occuper de mon grand pere de la facon la plus convenable possible mais les enfants de sa femme se desolidarisent de cette situation :  
la gestion de leur mere

y a t il un moyen pour les impliquer directement ou a t on la possibilite par l intermediaire de son epoux de la faire rentrer dans une maison specialisee

mon gd pere etant hospitalise demain personne n est en mesure de pouvoir s occuper d elle

avec sa maladie ses enfants peuvent ils nous intenter un proces pour comme ils le disent non assistance a personne en danger

merci de vos eclaircissements

Par **Marion2**, le **08/07/2008** à **19:38**

Les enfants de la 2e épouse de votre grand'père sont dans l'obligation de s'occuper de leur mère.

Contactez les enfants et dites leur bien que vous êtes prête à intenter une action en justice à leur encontre afin qu'ils s'occupent de leur mère.

Ils ne peuvent rien contre vous, vous n'avez aucun lien de parenté avec cette dame.

Allez voir également une Assistante Sociale, qui pourra prendre rapidement les mesures nécessaires pour cette dame en attendant que ses enfants s'en chargent.

Tenez-moi au courant

Cordialement

Par **MANRAT**, le **08/07/2008** à **20:40**

j avais anticipe un rendez vous avec l assistance sociale que je rencontre vendredi

je souhaiterais de par la lourdeur de leurs cas medicaux respectifs les placer dans une maison de retraite medicalisee approprie

merci beaucoup pour la rapidite de votre reponse et votre gentillesse

vous tiendrez au courant de la finalite de mes demarches

Par **Marion2**, le **08/07/2008** à **21:58**

Il me semble difficile que vous puissiez de vous mêmes placer l'épouse de votre grand'père, à moins que ce dernier soit capable d'en faire lui-même la demande.

Faits très attention à ne pas vous mettre en tort.

Il faut que les enfants de cette dame prennent leurs responsabilités.

Bien cordialement

Par **MANRAT**, le **09/07/2008** à **19:43**

merci beaucoup fr votre collaboration

mon grand pere sain d esprit peut faire la demande au nom de son epouse pour un placement en maison de retraite medicalisee